que toutes les précautions décrites dans les cédules F et G ont été prises.

25. Personne ne peut donner, vendre, prêter ou exposer en vente, des vêtements ou autres effets infectés par la variole, le choléra asiatique, le typhus, la diphtérie, le croup, la re scarlatine ou la fièvre typhoïde, sans les avoir désinfectés de la manière décrite dans la cédule D. Tels vêtements ou effets ne peuvent être transportés, en dehors de la municipalité, sans un permis écrit du Conseil municipal ou de son bureau d'hygiène.

HYGIENE DE LA TOILETTE

Lits et toilette de nuit

Le lit est le meuble sacré où généralement nous naissons, où généralement nous mourrons.

Dans les nouveaux ménages, ou, si l'on aime mieux dans les associations conventionnelles sanctionnées par l'église et par la loi, la chambre à coucher, le lit surtout, est la principale occupation des jeunes époux et de leurs parents.

En Italie, dans le peuple, chez les pauvres, un jeune homme, quelque énamouré qu'il soit, ne peut mener à l'autel sa fiancée qu'autant qu'il a réuni assez d'argent pour d'acheter un lit.

En revanche les Orientaux ne savent ce que c'est et se contentent de coussins.

Puisque il y a des lits, il existe nécessairement une hygiène du lit.

Par exemple nous ne recommanderons pas le lit breton. Savez-vous ce que c'est qu'un lit breton ? Une armoire avec ses tablettes, tout simplement. Et les indigènes de l'Armorique ornent ce singulier bahut, dans lequel couche toute une famille, de sculptures sur bois qui parfois ne sont pas dénuées d'agrément. Dire qu'on y est étouffé, ce n'est pas trop dire. Celui ou ceux à qui cette malechance est échue d'occuper le premier compartiment (le premier en descendant du ciel, selon le dicton vulgaire) sont en communication directe avec le plafond, et, pour peû qu'ils fassent un mouvement, ils risquent fort de se meurtrir quelques membres. Il est vrai que les bretons passent pour avoir la tête très dure.

Le lit que nous adopterons, en tant que meuble, sera des plus